

Séance du lundi 02 juillet 2012

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

Étaient absents : Gérald MENDES, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 juillet 2012 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, Madame Gwénaëlle SCHAULIES a accepté la modification de la durée hebdomadaire d'activité de son poste. Elle exercera donc les fonctions de secrétaire de Mairie à temps complet à Saulon-la-Rue à compter de la date d'effet de sa démission dans la seconde collectivité qui l'emploie. (vraisemblablement au 20 septembre 2012)
- ✓ Madame le Maire de Noiron a adressé un courrier réclamant des jours de travail de l'agent qui est employé par les deux communes en compensation des 3 jours fériés de mai, jours de travail habituels à Noiron. Monsieur le Maire a refusé la mise à disposition de cet agent pour ce motif, des formations ayant été faites sur les jours de travail de Saulon-la-Rue sans compter les lundis fériés et le 15 août à venir. (journées normalement travaillées à Saulon la Rue).
- ✓ Suite à la reprise de la compétence périscolaire au 1^{er} septembre 2012 par la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, il sera demandé à la Caisse d'Allocation Familiales le transfert de la convention tripartite « Contrat Enfance Jeunesse » entre la commune de Saulon-la-Rue, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais et la Caisse d'Allocations Familiales en faveur de la Communauté de Communes et le cas échéant de la collectivité de Noiron-sous-Gevrey qui met les locaux à disposition de l'AFR pour l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- ✓ De nouvelles dégradations ont eu lieu autour du foyer. De nombreux déchets ont été abandonnés sur l'espace communal. Parmi ces déchets, figurait un ticket de caisse mentionnant le nom de la personne ayant fait les achats dont les restes ont été retrouvés à proximité du foyer. Monsieur le Maire a déposé plainte le vendredi 15 juin.
Monsieur le Maire estime qu'en 4 ans, le coût du ramassage de ces déchets par l'agent communal représente 12 000 € Les dépenses liées au vandalisme atteignent 1 500 à 2 000 € par an.
Des conseillers municipaux font part des nuisances sonores répétées aux abords du foyer communal (regroupement de jeunes avec dérapages de voitures, nuisances sonores générées par les 2 roues à moteur ...)
Monsieur le Maire soumet au débat l'éventualité de fermer l'espace privé communal proche du foyer communal grâce à un portail coulissant qui serait ouvert et fermé par le personnel du périscolaire en période scolaire. Seuls subsisteraient une zone de stationnement et un passage piétonnier pour l'accès aux espaces verts. Il est également envisagé la suppression de l'abri bus. Seul un auvent resterait sur place pour abriter les enfants prenant le bus scolaire.
Au vu des nuisances constatées, le Conseil Municipal charge le Maire de réaliser une étude sur la fermeture de cet espace privé communal afin d'en mesurer le coût.

II. Signalisation horizontale entrée Nord de Saulon-la-Rue

À l'instar de la signalisation horizontale récemment réalisée à l'entrée Sud de la commune, Monsieur le Maire présente le coût de la matérialisation d'une ligne blanche (avec pointillés permettant l'entrée dans les propriétés riveraines) rue de Dijon au niveau de l'entrée du délaissé dit « parking de la demi-lune » jusqu'à l'intersection des RD996/RD31 (500 m environ) visant à faire respecter strictement l'interdiction de doubler dans toute la traversée du village : 1260 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de faire réaliser ces travaux de signalisation par l'entreprise GIROD ;
- **DÉCIDE** d'inscrire 1 260 € à l'article 2152 par décision budgétaire modificative (à prendre sur l'excédent prévisionnel de fonctionnement du Budget Primitif)

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2152 (21) installations de voirie	1 260 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	1 260 €
TOTAL	1 260 €	TOTAL	1 260 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	1 260 €		
TOTAL	1 260 €		

1 260 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (31 296 €)

Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 30 036 €

III. Réfection de la rue de la Source – Reprise partielle de l'excédent du budget lotissement (décisions budgétaires modificatives)

Monsieur le Maire rappelle que la réfection de la rue de la Source avait été budgétée et programmée dans le plan de voirie 2004/2007 mais n'avait pas été réalisée, la commune de Féney ayant décidé que cette rue n'était plus prioritaire.

Cette rue étant pour moitié propriété de la commune de Saulon-la-Rue et pour la seconde moitié propriété de la commune de Féney, la réfection ne peut être programmée qu'avec la volonté des deux communes.

Madame le Maire de Féney par courrier en date du 11 juin 2012 a fait savoir que le Conseil Municipal de Féney a décidé la réfection de cette rue fortement dégradée. La participation de la commune serait de la moitié du coût H.T. de la chaussée déduction faite d'une éventuelle subvention. La Direction Départementale des Territoires dans le cadre de l'ATESAT a réalisé une étude. L'estimation globale de la réfection de la chaussée s'élève à 33 141,40 T.T.C. sous réserve du résultat des appels d'offres.

Afin de financer ces travaux ainsi que d'éventuelles reprises de bordures de trottoir, Monsieur le Maire propose une reprise partielle de l'excédent prévisionnel du budget lotissement « le Champ des Vignes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux de réfection de la rue de la Source ;
- **CHARGE** le Maire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Féney ;
- **DÉCIDE** de reprendre partiellement l'excédent prévisionnel du budget lotissement « le Champ des Vignes » à hauteur de 20 000 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
6522 (65) Reversement de l'excédent	20 000 €		
TOTAL	20 000 €		

*20 000 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (73 789 €)
Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 53 789 €*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
238 (23) avances sur commandes immobilisations	20 000 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	20 000 €
2151 (040) réseaux de voirie	20 000 €	238 (040) avances sur immobilisations	20 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	20 000 €	7551 (excédent des budgets annexes)	20 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes

IV. Compte rendu des réunions

- ✚ Rapport du C.A.U.E. – Etudes d'aménagement des abords du foyer communal et construction d'une nouvelle Mairie.

Le compte rendu du C.A.U.E suite à la visite d'un architecte paysager est parvenu en Mairie. Monsieur Charles DESCOURVIERES soumet l'idée de construire en même temps que la Mairie une salle « à usages multiples » connexe à la Mairie qui pourrait servir de salle de conseil municipal et de salle de réception notamment lorsque le foyer communal sera devenu inutilisable en raison de sa vétusté. L'idée sera étudiée financièrement dans le cadre d'une variante.

- ✚ Travaux à l'École

Les travaux de réfection du sol de la salle de classe de l'ancienne école (rez-de-chaussée) et du couloir débiteront bien le 9 juillet et s'achèveront avant le 13 août.

- ✚ Contrat de prestation de services pour le nettoyage des locaux communaux

Comme cela était prévu dans l'acte d'engagement, le contrat avec la société ABC NET est prorogé d'un an. Un calendrier sera établi pour les nettoyages d'été.

- ✚ Conseil d'école

Les effectifs prévisionnels en primaire pour la rentrée scolaire 2013/2014 sont en baisse ce qui laisse supposer une fermeture de classe. D'un autre côté, pour cette même rentrée scolaire 2013/2014, les effectifs prévisionnels en maternelle sont également en diminution, ce qui laisse là aussi présager une fermeture de classe.

V Questions diverses

Festivités du 14 juillet

Madame Brigitte DUFFOURD se charge de commander 60 plantes fleuries qui seront offertes aux dames présentes au vin d'honneur du 14 juillet.

Concours des maisons fleuries

Les membres de la commission maisons fleuries effectueront un passage dans les rues de la commune dans le but de sélectionner les lauréats du traditionnel concours des maisons fleuries.

Kermesse du RPI

La kermesse s'est déroulée comme prévu le samedi 30 juin. Les enfants et le corps enseignant ont présenté divers spectacles. À cette occasion, les C.C.A.S. de Saulon-la-Rue et Saint-Philibert ont remis des calculatrices « collègue » aux enfants de CM2 qui rentrent en 6ème ; Monsieur Philippe GUYOT, enseignant en CM1/CM2 a remis aux élèves de CM1 une sélection de 16 nouvelles extraites des Lettres de mon Moulin d'Alphonse DAUDET. Avec ce "livre pour l'été", les élèves découvrent les nouvelles, tout au long des vacances scolaires. Dès la rentrée de septembre 2012, les élèves approfondiront et enrichiront la lecture estivale avec leur professeur de CM2.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.
Prochain conseil municipal le 10 septembre 2012.